



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mercredi 28 juin 2023]

Date de la convocation

22 juin 2023

Date de mise en ligne

30 juin 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 26

Procurations : 6

Votants : 32

Présents : Martine SOUQUET, Maire, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Pierre TRANIER, Eric PILUDU, Christian PERO, Christel PALIS *Maires Adjoints*, Lahcene BAAZIZ, Dany PORTES, Daniel RIBES, Isabelle BEAUVAIS, Antony MOUSSU, Laurent SQUASSINA, Thierry VOGELAAR, David AMALRIC, Martine VIOLETTE, Anne DUBIER, Thierry BODDI, Marie MONTELS, Jean BATAILLOU, Jean-Marc AGUERRE, Gabriel CARRAMUSA, Corinne DARMANI, Dominique BOYER, *Conseillers*

Absents et représentés : Claire VILLENEUVE, Monique GUILLE, Arnaud ELGOYHEN, Martine MOSTARDI, Elisa GILLET, Agnès MERONI

Absents : Thomas DOMENECH

N° 091/ 2023

Secrétaire de séance : Francis RUFFEL

OBJET DE DELIBERATION : Rénovation intérieure de l'Abbatiale Saint Michel : demande de subvention

Afin de mener à bien le projet de rénovation intérieure de l'Abbatiale Saint Michel, Madame le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal d'adopter un plan de financement prévisionnel (Voir détail en annexe).

Ce projet sera réalisé en 6 tranches de travaux pour un montant estimatif de l'opération de 4 800 106,49 € HT hors restauration des toiles peintes et de l'orgue.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'adopter le plan de financement prévisionnel de l'opération tel que précisé en annexe de la présente délibération,
- De solliciter une aide financière auprès de l'Etat (DRAC), de la Région Occitanie et du Département du Tarn pour la tranche 1 et d'adopter le plan de financement suivant :

Montant de l'opération (Tranche 1)			995 703,86
ETAT - DRAC (Hors lot 8 électricité et MO études) <i>Pour mémoire subvention études notifiée en 2021</i>	40%	Dépense éligible Montant subvention	732 920,50 293 168,20 40 391,54
ETAT - DETR (Lot 8 électricité)	25%	Dépense éligible Montant subvention	110 862,00 27 715,50
REGION (Hors lot 3 mobilier) (Plafond tranche de 300 000 €)	35%	Dépense éligible Montant subvention	300 000,00 105 000,00
REGION Lot 3 mobilier)	20%	Dépense éligible Montant subvention	11 998,46 2 399,69
DEPARTEMENT (hors lot 3 mobilier)	15%	Dépense éligible Montant subvention	983 705,40 147 555,81
AGGLOMERATION Fonds de concours	Forfait	Montant subvention	15 000,00
Total subventions			631 230,74
Autofinancement			364 473,12

VOTE : UNE VOIX CONTRE ET 6 ABSTENTIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

SOLLICITE les concours financiers mentionnés ci-dessus,

ADOpte le plan de financement prévisionnel de l'opération tel que précisé en annexe de la présente délibération,

DONNE tout pouvoir au Maire ou au Maire Adjoint Délégué de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Le secrétaire de séance,

Francis RUFFEL

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ruffel', with a horizontal line underneath.

Fait à Gaillac le 29 juin 2023